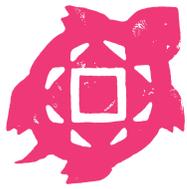


CODHA



COOPÉRATIVE
DE L'HABITAT
ASSOCIATIF

HABITER À LA CODHA BIEN PLUS QU'UN TOIT

La Coopérative

Sans but lucratif, la CODHA rassemble des personnes souhaitant un autre type d'habitat, une autre qualité de vie, un autre rapport au logement, basé sur la participation, la convivialité et la solidarité.

C'est par la mise en commun de ressources financières et par la participation active des habitants que la coopérative réalise ses projets. La gestion des immeubles permet, en outre, aux habitants de définir un cadre de vie plus proche de leurs aspirations, modulable au gré de leurs besoins.

Les valeurs et principes de la Codha

La solidarité

- > Construire et rénover dans la transparence des coûts et sans but lucratif
- > Créer des espaces extérieurs conviviaux et des espaces communs à partager: salles communes, ateliers, chambres d'amis...

La mixité

- > Favoriser l'intergénérationnel et le brassage des revenus
- > Proposer de nouvelles typologies modulables, pour l'habitat senior, pour les familles mono-parentales ou pour les familles recomposées.

Le développement durable

- > Promouvoir la notion d'Ecoquartier
- > Construire des immeubles à l'efficacité énergétique maximale (Minergie P et Eco)
- > Encourager toutes les solutions pour une mobilité douce

La participation des habitants

- > Intégrer, dès la phase de projet, les futurs habitants
- > Organiser et suivre le processus participatif avec l'association des futurs habitants
- > Signer des contrats de gestion associative avec les habitants qui gèrent leur immeuble.

Le développement du mouvement coopératif

- > Participer activement au développement des réseaux coopératifs par le biais, par exemple, de la Plateforme d'échanges des coopératives d'habitants pour les écoquartiers (PECHE), de l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP) et du Groupement des coopératives d'habitation genevoises (GCHG).

GESTION ASSOCIATIVE

« Construire un immeuble avec la Codha est une aventure collective qui demande la participation active de chacun pour être menée à bon port. »

2 étapes de participation

1. Lors de la planification
2. Lors de la vie dans l'immeuble

La charte participative

C'est le modèle de processus participatif de la Codha qui permet de garantir la participation tout en préservant au mieux le temps de chacun. Un processus participatif d'une dizaine de séances est mis en place (jusqu'à l'entrée des habitants).

Durant la phase de planification, la charte participative permet de:

- > gérer la participation des habitant-e-s, architectes et RMO au processus de construction;
- > garantir le respect des impératifs financiers, techniques, légaux des projets immobiliers et leurs calendriers;
- > décrire les étapes clés d'un processus de construction depuis la maîtrise du terrain jusqu'à l'entrée des habitants.

Lors de la vie dans l'immeuble, cette charte traite du fonctionnement associatif et du « vivre ensemble ».

La charte écologique

Cette charte a pour objectif l'engagement général en faveur du développement durable. Elle vise la réduction de la consommation moyenne d'énergie et à favoriser les objectifs de la Société 2'000 watts.

Le partenaire de la Codha: l'Association d'habitants

Les futur-e-s habitant-e-s constituent une association

(selon art. 60 et suivants du Code civil suisse)

Celle-ci formule des préférences et prend des décisions dans le but de s'approprier les immeubles, dépendances et aménagements extérieurs.

Buts

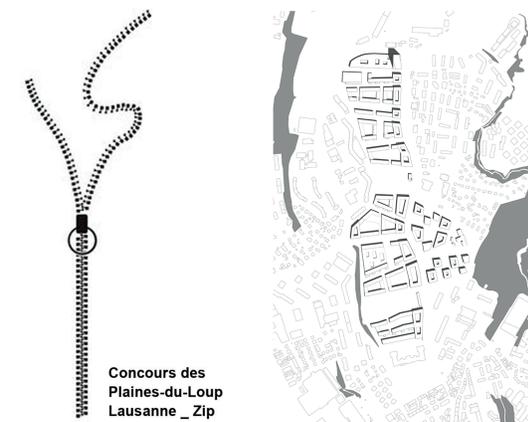
1. Participer à la réalisation de l'immeuble
2. Gérer pour le compte de la Codha, tout ou partie de l'immeuble
3. Créer et gérer toute autre activité qu'elle juge nécessaire



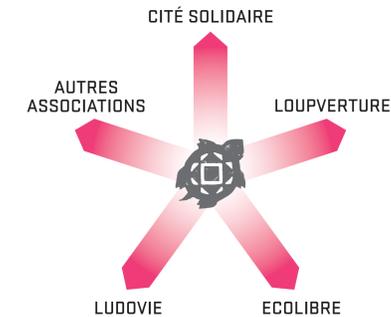
MÉTAMORPHOSE

Les Plaines du Loup, Lausanne

Dans le cadre du grand projet lausannois des Plaines du Loup, un concours remporté par le bureau Tribu Architecture a déterminé le plan d'urbanisme du futur quartier.



Sur 3'500 logements prévus, la Municipalité compte attribuer près de 1'000 logements à des coopératives d'habitants. La Codha réunit ainsi des associations de futurs habitants pour répondre à l'appel d'offre qui permettra d'attribuer ces lots.

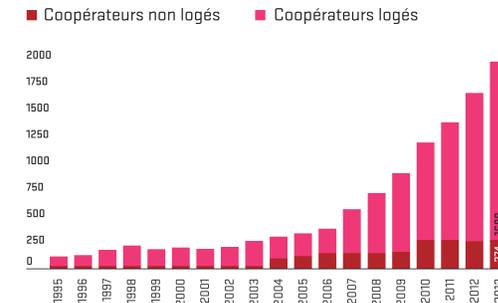


La Codha et l'Association Ecoquartier ont participé à la création de la **PECHE**, la Plateforme d'échanges des coopératives d'habitants pour les écoquartiers en vue d'informer, d'échanger, d'aider, d'assister et de promouvoir les coopératives d'habitants dans leur développement.



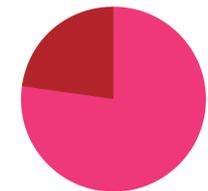
QUELQUES CHIFFRES

Nombre de coopérateurs-trices en 2013: 1962



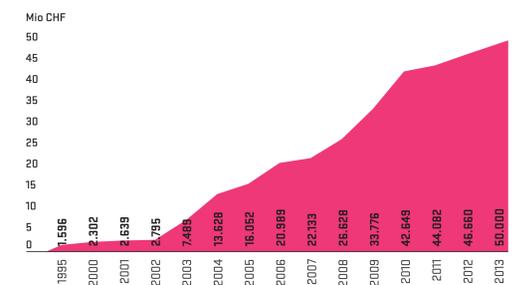
Répartition des logements construits et en projet

190 logements réalisés / 623 logements en projet



Evolution des actifs

Cette courbe montre la valeur cumulée des immeubles de la Codha à la fin 2013, ainsi que les investissements faits dans les projets en cours.



EXEMPLES DE RÉALISATIONS ET PROJETS

Les Pommiers - Genève



Les Duches - Genève



Pra Roman - Lausanne



Projet

Les Vergers - Meyrin



Projet

Ecoquartier Jonction - Genève



Projet